



La procédure

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE



Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour les 10 à 15 prochaines années.

UNE DÉMARCHÉ SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de l'intercommunalité pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements, ...).

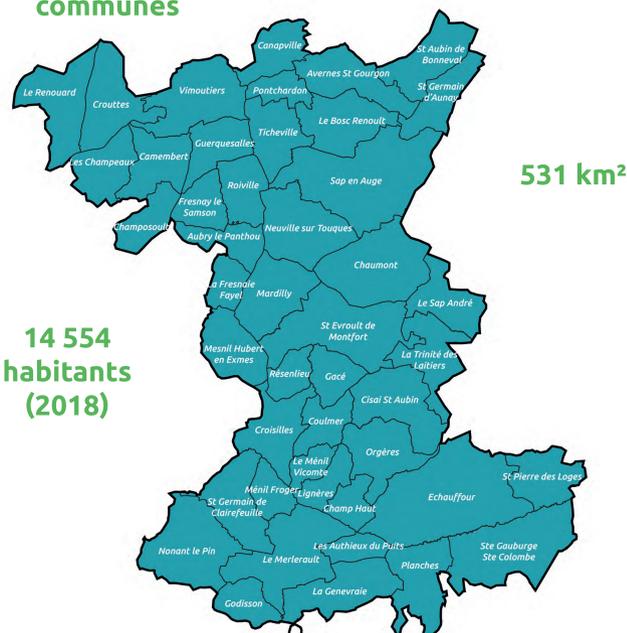


UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE



Le PLUi est le document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux ainsi que le PLUi actuellement en place sur le nord du territoire.

46
communes



14 554
habitants
(2018)



POURQUOI LE PLUI ME CONCERNE ?

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) devra répondre à des enjeux qui touchent au quotidien tous les habitants et usagers du territoire des VAM.



ECONOMIE

Permettre le confortement et le développement de notre économie locale



HABITAT

Proposer une offre de logements diversifiée et abordable prenant en compte les usages et les modes de vie



MOBILITÉ

Favoriser une articulation plus efficace entre urbanisme et déplacements



TOURISME

Encourager le développement de la structuration de l'offre touristique



ENVIRONNEMENT

Préserver et valoriser les paysages ainsi que les milieux naturels et littoraux du territoire



ENERGIES

Maîtriser la consommation d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES DU PLUI

2022

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Quelle est la situation actuelle ?



Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Quel territoire voulons-nous pour demain ?



Une stratégie et des objectifs de développement pour notre territoire à horizon 2035

LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Comment atteindre nos objectifs ?



Définir de nouvelles règles applicables aux permis de construire par types de zones (urbaines, agricoles, ...)

LA VALIDATION

Qu'en pensent les partenaires et la population ?



Consultation des partenaires - Enquête publique - Entrée en vigueur du PLUi

2025



UN PROJET CONCERTÉ

L'élaboration du PLUi est le moment privilégié pour instaurer un dialogue continu avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - afin de les informer quant à la nature et aux objectifs du projet et de les y associer pleinement. Des dispositifs d'information et d'expression ainsi que des réunions publiques seront proposés tout au long de la démarche.



>> Plus d'infos

Rendez-vous sur : www.cdcvam.fr

Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Rue Pernelle
61120 Vimoutiers

urbanisme@cdcvam.fr
02 33 67 54 85